Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260605-DELIB2050626-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 05/06/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 01/06/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVAL, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS.
Absent : Guénolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVAL).
Secrétaire de séance : Jocelyne PATUREAU.

2- Projet d'animation de la chapelle Saint-Roch dans le cadre de l'appel à projet de la Région Bretagne « chapelles en commun : des lieux à animer »

Le programme "chapelles en commun" de la Région Bretagne propose une participation financière de la région de 60 à 75 % concernant divers aménagements intérieurs ou activités permettant un meilleur accès au public d'un site réhabilité en s'appuyant sur des activités innovantes. Le projet de la commune, d'un montant global estimé à 6760 euros, concerne la chapelle Saint Roch. Il consiste principalement en une électrification de l'édifice, la mise en place d'aménagements en vue d'offrir un espace d'exposition physique et numérique permanent non surveillé. Quelques travaux liés à l'accessibilité du bâtiment et à la sécurisation du mobilier religieux sont également envisagés. La commune s'engage à une ouverture de la chapelle Saint-Roch en journée au moins égale à celle de l'église communale (environ 200 jours) et veille en liaison avec la paroisse de Plouha au maintien de la compatibilité cultuelle de l'édifice. Les thèmes des expositions permanentes ou temporaires ainsi que les produits numériques incrémentés au totem numérique seront sélectionnés et élaborés sous l'impulsion du conseil municipal et soumis à l'avis de la paroisse. Compte tenu de l'agenda d'instruction des dossiers de candidature, le projet global est à envisager pour l'année 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider une demande de subvention à la Région Bretagne dans le cadre du projet "chapelles en commun" concernant la réhabilitation de la chapelle Saint-Roch située au centre-bourg.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.